



REPRÉSENTATION PERMANENTE DE SUISSE
AUPRÈS DU
CONSEIL DE L'EUROPE

STRASBOURG, le 4 mai 1972

7, rue Schiller
Téléphone 35'15'18

731-4d.1.0.-YM/bgm

RW Vm: Serv. doc.

80	NU	ZW	BEN	DB	AX	DTM	3/a
	8.5	9.5	11		209	7.3	22.8
	Nu	ZW	DB				
EPO			6.5.72			11	
	S.C.H. 767.0.						

*En parler de l'avis
de l'ancien dupl.*

Division des affaires politiques
du Département politique fédéral

3003 B e r n e

Bureau de l'intégration du Département
politique fédéral et du Département
fédéral de l'économie publique

3003 B e r n e

Secrétariat politique
du Département politique fédéral

3003 B e r n e

Conseil de l'Europe

Monsieur l'Ambassadeur,

Depuis 1959, les organes délibérants des deux grandes organisations européennes, à savoir l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et le Parlement européen, tiennent une réunion jointe. Le 17 mai prochain à Strasbourg, ce sera leur 19e réunion jointe. Pour cette occasion, le Président de l'Assemblée consultative, le conseiller aux Etats Olivier Reverdin de Genève, a préparé un projet de rapport que vous voudrez bien trouver sous ce pli en 2 exemplaires. Intitulé "Les prolongements politiques de l'élargissement de la communauté économique européenne", ce texte sera donc débattu lors de la 19e réunion jointe par les membres des deux organes délibérants. Quelle que soit la suite qui lui sera donnée, je tenais toutefois à attirer d'ores et déjà votre attention sur ce document qui me paraît remarquable. M. Reverdin a présidé pendant 3 ans l'Assemblée consultative. Il y eut l'occasion de se forger une certaine idée de ce que pourrait être l'Europe, et notamment des structures d'avenir de la coopération européenne. Il me semble que le résultat de ses



- 2 -

pensées les plus profondes à ce sujet, se trouvent consignées dans ce document. Non seulement on y retrouve la marque indiscutable de son style, mais aussi on y voit repris de nombreux thèmes qu'il n'a cessé d'exposer durant son mandat de la tribune présidentielle. Ainsi, le déséquilibre du Conseil de l'Europe privé de son flanc méditerranéen (cf. parag. 14 et 15), la crainte pour les "3 neutres" de devoir suivre la politique élaborée à Bruxelles sans prendre part à son élaboration (cf. parag. 19), le maintien et le développement de certaines compétences techniques au Conseil de l'Europe (cf. parag. 35 à 37). Dans le même ordre, il convient de relever aussi une idée tout à fait originale, à savoir la possibilité pour le Conseil de l'Europe de servir comme organe de liaison entre la Communauté élargie et les autres Etats démocratiques de l'Europe. (cf. parag. 25 à 30). Il serait prématuré de supputer les chances de succès d'un tel concept qui n'a jamais été développé à ma connaissance dans les milieux de Strasbourg. L'idée, en tout cas, vaut la peine d'un examen attentif.

Enfin, il importe aussi de souligner qu'avec son indépendance coutumière et quelle que soit la sympathie naturelle qu'il porte à l'organisation qu'il a présidée, M. Reverdin reconnaît bien volontiers l'importance décisive des Communautés dans la voie de l'unification européenne. Les obstacles dans ce processus, notamment la nécessité d'une défense commune (cf. parag. 11), lui sont néanmoins parfaitement clairs.

En conclusion, je voudrais vous recommander une fois de plus vivement l'étude de ce document qui constitue en fait, à ne pas s'y tromper, le "testament politique" de M. Reverdin sur son activité à Strasbourg. Personnellement, je dois dire qu'après 2 ans passés auprès du Conseil de l'Europe, j'arrive exactement aux mêmes conclusions et puis dès lors me rallier entièrement

- 3 -

aux vues qui y sont exprimées.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur,
l'assurance de ma haute considération.

Le Représentant permanent de la Suisse

Ammince!

Annexes ment.